

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 6 septembre 2013

POINT III :
Composition de la commission des statuts

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 23 pour, 1 contre : la composition de la nouvelle commission des statuts de l'université de Bourgogne :

- Président de l'université de Bourgogne ;
- Directrice générale des services ;
- 4 enseignants-chercheurs désignés par le CA en son sein ;
- 2 BIATSS désignés par le CA en son sein ;
- 2 étudiants désignés par le CA en son sein ;
- 1 Directeur de composante de l'uB désigné par la conférence des directeurs de composante ;
- 1 Directeur de laboratoire de l'uB désigné par la conférence des directeurs de laboratoire ;
- 1 Responsable administratif de composante ou laboratoire désigné par la directrice générale des services ;
- 1 Directeur de pôle/service commun, central ou général désigné par la directrice générale des services.

Dijon, le 10 septembre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 10 septembre 2013

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement le : 10 septembre 2013